

CHARTE DES EQUIPES SPORTIVES DU GOLF DES ALPES 2026

Responsable commission sportive *Vincent Giachino*
Capitaines

Coupe Gentlemen	Baptiste Sueur
Match play CD74	Bernard Teissedre
4eme division Mid-Amateur Messieurs	Gregory Deglise
4eme division Messieurs	Andreas Bjorklund
4eme division Seniors Messieurs	Vincent Giachino
Promotion féminine	Ruth Lutz
Promotion messieurs Seniors 2	Patrick Gachet
Ligue féminine Seniors :	Baryga m-esther

Charte d'engagement – Équipes Sportives

Cette charte a pour objectif de déterminer les engagements réciproques entre :

D'UNE PART LE JOUEUR :

Nom :

Prénom :

Numéro de Licence FFG

ET D'AUTRE PART LE GOLF DES ALPES REPRÉSENTÉ PAR:

- Le Président de l'Association Sportive
- Le Responsable de la Commission Sportive
- Le Coach

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

La Commission Sportive de l'Association Sportive du Golf des Alpes, en partenariat avec le Correspondant des Équipes Sportives du Club et le Coach :

- Sélectionne les équipes qu'elle a décidé de former.

- Nomme les Capitaines de chaque équipe.
- Sélectionne les joueurs susceptibles de faire partie des équipes.

Le Responsable de la Commission Sportive veille à l'inscription, dans les délais, des équipes aux compétitions qui les concernent. Les décisions qui concernent la composition de chaque équipe (titulaires, remplaçants, etc...) sont du ressort du capitaine, du responsable de la commission sportive et du Coach. C'est le responsable de la commission sportive ou le capitaine qui inscrit les équipiers aux compétitions.

Les U12 à U16 de la Team Blue Castors peuvent être intégrés aux Équipes Sportives pour participer aux entraînements ainsi qu'aux compétitions en fonction de leur âge et de leur index.

Les Capitaines sont responsables des retours d'information immédiats (résultats, photos, commentaires) à l'Association Sportive pour la communication interne (mise à jour du site internet du Golf des Alpes) et externe.

CRITÈRES SPORTIFS INTERNES POUR DEVENIR MEMBRE DES ÉQUIPES SPORTIVES

Avoir participé à des compétitions individuelles au cours des deux années précédentes.

Participer à des épreuves fédéral en dehors du golf des Alpes.

Jouer régulièrement son index.

Index maxi requis :	Gentlemen	21 (ramenés à 20,4)
	CD 74	24
	Équipe Mid-Amateurs	8
	Équipe Messieurs	7
	Équipe Seniors Messieurs	11
	Equipe Feminine	25
	Equipe Seniors 2	14
	Equipe seniors Feminine	25

Toutefois l'AS à travers le comité de sélection se garde le droit de sélectionner un joueur ou joueuse au-delà des index requis si cela s'avère nécessaire.

LES DEVOIRS DU JOUEUR :

Pour prétendre faire partie des équipes sportives du Golf des Alpes, le joueur doit respecter les conditions suivantes :

- Être licencié et membre AS du Golf des Alpes.
- Acquitter une cotisation au Golf des Alpes en fonction de sa catégorie et de sa situation.
- Être animé par l'esprit d'équipe.
- **Un joueur ne pourra pas cumuler une participation à plus de 2 équipes lors de la saison sportive sauf décision exceptionnelle du comité de sélection.**
- Signer la Charte d'Engagement.
Respecter organisateurs, arbitres, partenaires, adversaires, étiquette, règlements, décisions, sponsors, etc... et donner une bonne image du Golf des Alpes.
- Avoir un comportement exemplaire, avant, pendant, et après les compétitions et être un modèle pour les Jeunes.

- Être présents, sauf cas de force majeure, aux entraînements collectifs et pour les journées de rassemblement organisées par les Capitaines et faire preuve de motivation.
- **Accepter la décision du Capitaine lors de la formation finale de l'équipe.**
- Confirmer sa disponibilité aux dates des compétitions de l'équipe et être présent toute la durée de la compétition quel que soit son rôle, joueur ou remplaçant.
- Participer au Championnat du Club et à la journée "Blue Castors".
- **Jouer des compétitions individuelles fédérales, en particulier à l'extérieur type Grands Prix, Trophées Seniors, les joueurs et joueuses doivent avoir 2 compétitions comptant pour l'index dans les 6 derniers mois.**
- Porter la tenue aux couleurs du Club sur les compétitions et en représentation, la tenue est à la charge des joueurs sauf pour les joueurs de – de 18 ans, l' AS prendra en charge.
- Résider au même endroit et prendre les repas en commun lors des compétitions d'équipe.
- Participer aux réunions d'équipe.
Assister à la réunion d'Assemblée Générale de l'Association Sportive.
- Offrir ses services en tant que Bénévole lors d'épreuves sportives organisées au Golf des Alpes telles que: Grand Prix Jeunes, US Kid's, Trophée Seniors, Circuit U8-U10, Mid am.

Tout joueur d'une équipe sportive, représente le Club. Son attitude doit être irréprochable.

LES DROITS DES JOUEURS

Les joueurs sélectionnés bénéficient des avantages ci-dessous :

Entraînement d'équipe avec le Coach moyennant une participation forfaitaire décidée par l'Association Sportive, si besoin, sauf pour les joueurs « Blue Castors ».

- Programme d'entraînement défini par le Coach.
- Prise en charge forfaitaire (selon les modalités définies par l'Association Sportive) des frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement liés aux compétitions des équipes.
- Tenue aux couleurs du Club selon les décisions de la Commission Sportive et les conditions de participation financière fixées par le Club.
- Utilisation de la camionnette du Club pour les déplacements (priorité aux équipes, jeunes puis aux autres équipes représentant le club).

STATUT DE MEMBRE DES ÉQUIPES SPORTIVES

Le statut de membre des équipes sportives est valable pour une saison.

Pendant cette saison, un joueur peut perdre son statut de membre des équipes sportives pour différentes raisons, qui peuvent être d'ordre personnel ou suite à décision de la Commission Sportive, après consultation du responsable de la commission sportive, du Capitaine et du Coach et notification par le Président de l'Association Sportive.

Les principales raisons d'une exclusion des équipes peuvent être les suivantes:

Fraude, non-respect des règles du golf et de l'étiquette,

- **Non-acceptation des décisions du Capitaine ou du Coach,**
- **Absence non communiquée suffisamment tôt aux compétitions de l'équipe et absences répétées, non justifiées, aux entraînements et journées de rassemblement,**
- **Dénigrement du Club, de l'Association Sportive, du Capitaine, du Coach ou des autres joueurs tant à l'extérieur qu'au sein du Golf.**

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"